

**RESOLUTIONS ADOPTEES PAR  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2010**

**Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2009 et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour cet exercice.

**Deuxième Résolution :**

L'Assemblée décide l'affectation de résultat comme suit:

Bénéfice net de l'exercice	:	1 753 949 D
+ Résultat reporté en 2009	:	727 153 D
		-----
1er reliquat	:	2 481 102 D
- Dividende (16% du capital social)	:	1 600 000 D
		-----
Report à nouveau	:	881 102 D

Elle fixe en conséquence le dividende de l'exercice 2009 à 1,600 D par action. Il sera mis en paiement à partir du 16 Avril 2010.

**Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de M. Mohamed TRIFA en tant qu'administrateur, et ce en remplacement de M. Mohamed GUERMAZI. Le mandat de M. Mohamed TRIFA arrivera à expiration lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

**Quatrième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs à vingt quatre mille Dinars (24.000.000 D) au titre de l'exercice 2010. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

**Cinquième Résolution :**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

**RESOLUTIONS ADOPTEES PAR  
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 6 AVRIL 2010**

**Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de :

- supprimer l'article 34 des statuts;
- modifier les articles 12, 17, et 33 dont les textes deviennent comme suit :

**Article 34 (supprimé)**

**Article 12 :**

« La société opte pour la dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général en conformité avec les dispositions des articles 216 à 221 du Code des sociétés commerciales.

Le Président du Conseil d'administration propose l'ordre du jour du Conseil, le convoque, préside ses réunions et veille à la réalisation des options arrêtées par le Conseil.

En cas d'empêchement du président du Conseil d'administration, celui-ci peut déléguer ses attributions à un membre du Conseil d'administration. Cette délégation est toujours donnée pour une durée limitée et renouvelable.

Si le Président est dans l'impossibilité d'effectuer cette délégation, le Conseil peut y procéder d'office »

**Article 17 :**

« Le Conseil d'Administration désigne pour une durée déterminée le Directeur général de la société, le Directeur général est membre du Conseil d'administration. La durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Directeur général doit être une personne physique.

Le Directeur général est révocable par le conseil d'administration.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'administration et au Président du Conseil d'administration, le Directeur général assure sous sa responsabilité la direction générale de la société. »

**Article 33 :**

« Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit:

- une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés,
- Les réserves statutaires ».

**Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Président du Conseil d'Administration à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

# PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

S.A. au capital de 10.000.000 de Dinars  
Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis  
Tél : 71.332.188 - R.C. : B 132991996

## BILAN APRES REPARTITION DU RESULTAT (en Dinars) Exercice 2009

ACTIFS	31.12.2009	31.12.2008	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31.12.2009	31.12.2008
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Actifs immobilisés</b>					
Immobilisations incorporelles			Capital social	10 000 000	10 000 000
Moins: amortissement			Réserves	2 640 220	2 640 220
Immobilisations corporelles	56 500	56 500	Autres fonds propres	73 371	73 371
Moins: amortissement	(31 439)	(20 139)	Résultats reportés	881 102	727 153
	25 061	36 361			
Immobilisations financières	8 664 834	8 664 618			
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>8 689 895</b>	<b>8 700 979</b>	<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>13 594 693</b>	<b>13 440 744</b>
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>8 689 895</b>	<b>8 700 979</b>	<b>Total des capitaux propres après affectation</b>	<b>13 594 693</b>	<b>13 440 744</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			<b>PASSIFS COURANTS</b>		
Placements et autres actifs financiers	6 532 161	6 297 967			
Moins: provisions	(68 570)	(79 454)	Autres passifs courants	1 650 027	1 549 504
	6 463 591	6 218 513	<b>Total des passifs courants</b>	<b>1 650 027</b>	<b>1 549 504</b>
Autres actifs courants	66 688	68 745	<b>Total des passifs</b>	<b>1 650 027</b>	<b>1 549 504</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	24 546	2 011	<b>Total capitaux propres et Passifs</b>	<b>15 244 720</b>	<b>14 990 248</b>
<b>Total des actifs courants</b>	<b>6 554 825</b>	<b>6 289 269</b>			
<b>Total des actifs</b>	<b>15 244 720</b>	<b>14 990 248</b>			

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES** (en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve à régime spécial	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 Décembre 2006</b>	<b>10 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>340 000</b>	<b>73 371</b>	<b>1 300 220</b>	<b>586 139</b>	<b>2 312 347</b>	<b>15 612 077</b>
Affectations approuvées par l'AGO du 15 Mars 2007						2 312 347	-2 312 347	
Dividendes versés sur le bénéfice de 2006						-1 500 000		-1 500 000
Bénéfice net de l'exercice 2007							1 112 364	1 112 364
<b>Solde au 31 Décembre 2007</b>	<b>10 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>340 000</b>	<b>73 371</b>	<b>1 300 220</b>	<b>1 398 486</b>	<b>1 112 364</b>	<b>15 224 441</b>
Affectations approuvées par l'AGO du 17 Mars 2008						1 112 364	-1 112 364	
Dividendes versés sur le bénéfice de 2007						-1 500 000		-1 500 000
Bénéfice net de l'exercice 2008							1 216 303	1 216 303
<b>Solde au 31 Décembre 2008</b>	<b>10 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>340 000</b>	<b>73 371</b>	<b>1 300 220</b>	<b>1 010 850</b>	<b>1 216 303</b>	<b>14 940 744</b>
Affectations approuvées par l'AGO du 17 Mars 2009						1 216 303	-1 216 303	
Dividendes versés sur le bénéfice de 2008						-1 500 000		-1 500 000
Bénéfice net de l'exercice 2009							1 753 949	1 753 949
<b>Solde au 31 Décembre 2009</b>	<b>10 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>340 000</b>	<b>73 371</b>	<b>1 300 220</b>	<b>727 153</b>	<b>1 753 949</b>	<b>15 194 693</b>
Affectations approuvées par l'AGO du 06 Avril 2010						1 753 949	-1 753 949	
Dividendes versés sur le bénéfice de 2009						-1 600 000		-1 600 000
<b>Solde au 31 Décembre 2009 après répartition du résultat de l'exercice 2008</b>	<b>10 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>340 000</b>	<b>73 371</b>	<b>1 300 220</b>	<b>881 102</b>		<b>13 594 693</b>